

Demande d'abonnement n°69

Merci de bien vouloir renseigner ce document et nous le retourner par e-mail : accueil@sieva.fr, accompagné des pièces suivantes :

- Bail ou attestation de propriété
- Extrait KBIS si société
- Pièces d'identité recto/verso des titulaires du contrat
- **Frais d'accès au service : nos services vous adresseront un mail en vous indiquant le montant et les modalités de règlement**

Identification et adresse desservie

Nom.....Prénom :

Nom.....Prénom :

Si entreprise, raison sociale :

① ② @

Type d'abonné : locataire ☐ propriétaire ☐ nombre d'occupants

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Compteur : Index du compteur (chiffres noirs) :

Assainissement collectif (tout à l'égout) ☐

Assainissement non collectif (fosse septique) ☐

Adresse de facturation (si différente de l'adresse desservie)

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Mandat de prélèvement (joindre un RIB)

Prélèvement

Je souhaite bénéficier du prélèvement : ☐ chaque mois (le 10 du mois) ☐ à chaque facture

Tout dossier incomplet se verra systématiquement rejeté.

Déclare avoir pris connaissance des tarifs d'eau ci-après et du règlement intérieur
(téléchargeable sur le site internet www.sieva.fr)

Date : Lieu :Signature(s)

ANNEXE
TARIFS A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2026

Décision : 22 janvier 2026

ABONNEMENT ANNUEL :

Calibre	Ø 15	65.00€ HT	Calibre	Ø 60	192.00€ HT
	Ø 20	70.00€ HT		Ø 80	316.00€ HT
	Ø 30	80.00€ HT		Ø 100	379.00€ HT
	Ø 40	101.00€ HT		Ø 150	495.00€ HT
	Ø 50	132.00€ HT		Ø 200	610.00€ HT

CONSOMMATION :

TRANCHE	Prix HT du m3	TRANCHE	Prix HT du m3
0 à 60 m3	1.80€ HT	201 à 500 m3	2.73€ HT
61 à 120 m3	2.11€ HT	501 à 5000 m3	2.32€ HT
121 à 200 m3	2.52€ HT	5001 à 50 000 m3	2.01€ HT
		Plus de 50 0001 m3	1.29€ HT

TAXES :

Frais de recommandé : Prix de la lettre recommandée avec coefficient 2

Agence de l'eau :
Redevance consommation eau potable = 0.39€/m3
Redevance performance des réseaux d'eau potable = 0.01€/m3

MISE EN SERVICE : 40.09 € HT, soit 44.00€ TTC

DIVERS :

A) Frais de fermeture : 74.28 € HT, soit 89.14€ TTC

B) Frais de déplacement : 37.09 € HT, soit 44.51 € TTC

C) Remplacement compteurs cassés, gelés, perdus ou volés (forfait comprenant compteur, main d'œuvre et déplacement 134.31€ HT, soit 161.17€ TTC (pour un compteur de Ø 15 mm)

D) Intervention service d'urgence :

Frais de déplacement 37.09 € HT soit 44.51 € TTC ou 74.28 € HT soit 89.14€ TTC (nuit, dimanche et jour férié) 134.31 € HT, soit 161.17€ TTC (réparation fuite).

E) Amendes (délibérations du 22 janvier 2026) :

- Bris de scellés ou de compteur 400 €
- Dépose compteur 200 €
- Réouverture de branchement 200 €
- Branchage ou piquage sur le réseau 1000 €

F) Prestations diverses :

- Rendez-vous à heure fixe 33.33€ HT, soit 40.00€ TTC
- Duplicata de facture par mail 3.33 € HT, soit 4.00 € TTC
- Duplicata de facture papier 6.66 € HT, soit 8.00 € TTC
- Photocopie à l'agence 0.16 € HT, soit 0.20 € TTC
- Déplacement pour relève de compteur 41.66 € HT, soit 50.00 € TTC
(en cas de refus du dispositif de télérelève)

G) Autres demandes :

- Branchement neuf sur devis
- Vérification compteur sur devis

Fait à Chazay d'Azergues, le 22 janvier 2026



Le Président

Jean Pierre DEBIESSE